

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame
Sylvie Podio
Présidente du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15023360

Lausanne, le 28 février 2018

Détermination Marc-Olivier Buffat sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gloria Capt (16_INT_480) « Unité d'évaluation du Service de protection de la jeunesse submergée – Quelles solutions ? »

Madame la Présidente,

Dans sa réponse à l'interpellation de Mme la Députée Gloria Capt citée en titre, le Conseil d'Etat concluait qu'il serait attentif à la question des ressources nécessaires au Service de protection de la jeunesse (SPJ) pour lui permettre de mettre fin à la liste d'attente actuellement existante pour les évaluations en situation de divorce ou de séparation.

Le 6 septembre 2016, suite à la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation précitée, le Grand Conseil a adopté la détermination de M. le Député Marc-Olivier Buffat, ainsi libellée :

« Le Grand Conseil souhaite que des mesures soient prises rapidement pour améliorer le fonctionnement de l'unité évaluation du SPJ et accélérer le traitement des dossiers. »

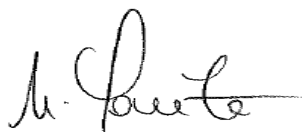
Le Conseil d'Etat a l'honneur de vous informer que 1,8 ETP de renfort pour l'Unité évaluation et missions spécifiques du SPJ (UEMS) ont été acceptés au budget 2017 par le Grand Conseil, ce qui a permis l'engagement de 2 postes d'assistants sociaux. Le financement de ces deux postes a été entièrement compensé par une adaptation des émoluments perçus pour la mise en œuvre des mandats de l'UEMS.

Par ailleurs, parallèlement à cette augmentation de la dotation, l'UEMS a mis en place différents ajustements dans la prise en charge des dossiers (en organisant par exemple les premiers entretiens avec chacun des parents dans ses locaux de Renens). Ces démarches ont permis de réduire sensiblement le délai d'attente ; alors que ce dernier était encore de plus de 6 mois en début d'année 2017, il s'approchait des 2 mois à fin décembre 2017. D'autres pistes vont encore être développées pour viser une diminution accrue et pérenne du délai d'attente avant la prise en charge effective des mandats, de façon à garantir un traitement diligent des demandes de justice.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean